

Tarifs* VIZEN (TVA à 10,00%**) Petit bricolage à domicile

Les informations tarifaires présentées ci-dessous ont pour dessein de réaliser un devis en adéquation avec la situation personnelle et les besoins du bénéficiaire potentiel. Le devis est établi systématiquement et gratuitement pour toute prestation, qu'elle soit inférieure ou supérieure à 100,00 € TTC.

Dans le cadre d'une prestation assurée régulièrement, nous vous présentons l'intervenant(e) qui assure la prestation, avec la remise du cahier de liaison.

La formule VIZEN « Petit bricolage à domicile » comprend des prestations élémentaires et occasionnelles, n'appelant pas de savoir-faire professionnel particulier, pouvant être réalisées en deux heures maximum. VIZEN réalise le petit bricolage avec son outillage professionnel, vous n'avez donc pas besoin d'être équipé de matériel professionnel.

Attention : Sont exclus de l'activité de petit bricolage :

- ✓ les enlèvements de matériels, le débarras de cave ou de grenier, les activités de déménagement,
- ✓ les activités de construction, d'entretien et de réparation des bâtiments, qui correspondent à des métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment
- ✓ la mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux utilisant des fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage et aux installations électriques.

La vente de produits ou de matériels est exclue de la prestation. L'approvisionnement des petites fournitures nécessaires à l'intervention peut toutefois être effectué à prix coûtant contre remboursement mais n'ouvre pas droit à la réduction ou au crédit d'impôt.

Rappel : Selon l'article 199 sexdecies du Code général des Impôts, plafond limité à 500 € (une intervention ne peut dépasser 2 heures).

Tarifs Petit bricolage à domicile. Prestations de 2 heures MAXIMUM Grille tarifaire qui s'applique pour des prestations du 01/01/2018 au 31/12/2018 (TVA à 10,00%)**

		Formule Petit bricolage
Prestation 2 heures minimum.	Tarif horaire TTC avant avantage fiscal**	35 €
	Tarif horaire HT avant avantage fiscal**	31,83 €
	Coût horaire net TTC après avantage fiscal**	17,50 €
	Coût horaire net HT après avantage fiscal**	15,92 €
Majoration prestations dimanches, jours fériés, heures de nuit (entre 22 heures et 6 heures)	Majoration horaire TTC avant avantage fiscal**	+ 5,50 €
	Majoration horaire HT avant avantage fiscal**	5 €
	Majoration horaire TTC après avantage fiscal**	2,75 €
	Majoration horaire HT après avantage fiscal**	2,50 €

Aucune majoration pour les prestations effectuées les jours fériés non chômés.

Forfait déplacement	3 € TTC (2,50 € HT TVA 20,00%) par prestation
Frais de gestion mensuelle (Toutes prestations confondues)	5,00 € TTC (4,17 € HT TVA 20,00%)

*Prix de vente maximum conseillé selon taux de TVA appliqué de 10% **Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI
Grille des tarifs Petit bricolage à domicile

Tarifs* VIZEN (TVA à 10,00%**)

Petit bricolage à domicile

Information fiscale : VIZEN est une société agréementée auprès de la préfecture. Les clients peuvent bénéficier d'avantages fiscaux à hauteur de 50% des sommes dépensées, dans la limite des conditions encadrées par l'article 199 sexdecies du Code général des Impôts.

L'avantage fiscal prend la forme d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées pour des prestations de services à la personne dans la limite de 12 000 € par an.

Des majorations du plafond annuel de dépenses (jusqu'à 20 000 € maximum) peuvent intervenir en fonction du nombre d'enfants à charge, de la présence d'enfants handicapés, d'ascendants vivant au domicile du déclarant.

Ce plafond est applicable pour toutes les activités de services à la personne, sauf pour :

- le petit jardinage à domicile : plafond limité à 5 000 €,
- l'assistance informatique et internet : plafond limité à 3 000 €,
- le petit bricolage : plafond limité à 500 € (une intervention ne peut dépasser 2 heures).

Conditions et modes de paiement acceptés selon les conditions générales de vente jointes au devis.